



COMMUNE DE SAINT-FRANCOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Conseil Municipal
du Jeudi 19 Septembre 2024

Affaire n° 21 – Délibération N° 2024-09/064

Appel Projet ACTEE / AAP Saison 3 – FNCCR : Recrutement d'un économe de flux sur 2 ans au sein de la DST et
Réalisation de 3 audits énergétiques : Cuisine Centrale, École des Raisins-Clairs Huberta FERLY
et Marché de la Rotonde.

L'an deux mille vingt-quatre et le Jeudi dix-neuf Septembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-FRANCOIS, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc PERIAN, Maire.

Date d'envoi de la convocation : 13 Septembre 2024
Date d'affichage : 13 Septembre 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 33			
PRÉSENTS	PROCURATION A	ABSENTS	EXCUSÉS
22	07	04	00
Nombre de Conseillers votants : 29			
M. Jean-Luc PERIAN	Maire	x	
M. Jean SUEDOIS	1 ^{er} Adjoint	x	
Mme BROSIUS Myriam Lucie	2 ^{ème} Adjoint	x	
M. VINGADASSAMY Eddy	3 ^{ème} Adjoint		x
Mme CAMIER Barbara	4 ^{ème} Adjoint	x	
M. Patrice BABOURAM	5 ^{ème} Adjoint	x	
Mme Nelly SEJOR	6 ^{ème} Adjoint	x	
M. Michael COPANEL	7 ^{ème} Adjoint	x	
Mme Annick Claude Claire LABRY	8 ^{ème} Adjoint	x	
M. Terry LENDO	9 ^{ème} Adjoint		x
M. Alain PARSHAD	Conseiller Municipal	x	
Mme FERLY Lydie	Conseiller Municipal	x	
Mme Muguette DAIJARDIN	Conseiller Municipal	x	
Mme Sonia DIEUPART-RUEL	Conseiller Municipal		Mme Myriam Lucie BROSIUS
M. ABELA Jean-Marie	Conseiller Municipal	x	
M. ALBERT Richard	Conseiller Municipal		M. Michael COPANEL
M. LORIDON Eddy	Conseiller Municipal	x	
M. Julien YENGADESSIN	Conseiller Municipal	x	
Mme Sandra SENELLIER	Conseiller Municipal	x	
M. Olivier POININ	Conseiller Municipal	x	
Mme Gladys LISON	Conseiller Municipal		Mme Lydie FERLY
Mme JEANNY-EVARISTE Nataëlle	Conseiller Municipal	x	
Mme BADDHA-MOURADI Viviane	Conseiller Municipal	x	
M. MAUSSE Michel	Conseiller Municipal		M. Jean-Luc PERIAN
Mme LOSBAR Yvonne	Conseiller Municipal	x	
M. MARY Teddy	Conseiller Municipal	x	
Mme PAVIOT Lydie	Conseiller Municipal		M. Teddy MARY
M. HIRA René	Conseiller Municipal		x
M. DUVERGER Maurice	Conseiller Municipal		x
Mme CAZIMIR Marina	Conseiller Municipal		Mme Yvonne LOSBAR
M. VEYRIER Didier	Conseiller Municipal	x	
Mme PEROUMAL Sophie	Conseiller Municipal	x	
Mme CHIPOTEL Veronique	Conseiller Municipal		M. Didier VEYRIER

Le quorum étant en début de séance à vingt-et-un (21) présents et cinq (05) représentés, il passe après l'arrivée de Madame Muguette DAIJARDIN au début du 2^{ème} point, le départ de Monsieur Richard ALBERT pendant la discussion du 2^{ème} point laissant procuration à Monsieur Michael COPANEL et l'installation de Madame Viviane BADDHA-MOURADI et de Monsieur Michel MAUSSE en qualité de Conseiller Municipal en lieu et place de Monsieur Marc CAPY et de Madame Mélila PHOUDIAH, Conseillers Municipaux démissionnaires, à vingt-deux (22) présents, sept (07) représentés et quatre (04), portant ainsi à vingt-neuf (29) le nombre de présents ou représentés.

Le point est mis en discussion par le Président.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), Madame Nataëlle JEANNY-EVARISTE, est désignée pour assurer le Secrétariat de séance.

Affaire n° 21 – Délibération N° 2024-09/064
Appel Projet ACTEE / AAP Saison 3 – FNCCR : Recrutement d'un économe de flux sur 2 ans au sein de la DST et
Réalisation de 3 audits énergétiques : Cuisine Centrale, École des Raisins-Clairs Huberta FERLY
et Marché de la Rotonde.

La Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et des Régies (FNCCR) est porteuse du Programme CEE ACTEE +, référencé PRO-INNO-66. Ce programme, apporte un financement, via des appels à projets, aux collectivités lauréates pour déployer un réseau d'économes de flux, accompagner la réalisation d'études technico-économiques, le financement de la maîtrise d'œuvre, ainsi que l'achat d'équipements de suivi de travaux de rénovation énergétique.

Le Programme ACTEE + vise à aider les collectivités à mutualiser leurs actions, à agir à long terme et ainsi à planifier les travaux de rénovation énergétique tout en réduisant leurs factures d'énergie. Le déploiement de ce programme dans tout le territoire national repose sur une implication forte des collectivités territoriales volontaires

Considérant que la coopération entre les territoires était vivement encouragée dans le cadre de l'Appel à **Projet ACTEE / AAP Saison 3**, la ville de **Saint-François**, partie prenante à l'initiative innovante du Schéma Directeur Immobilier et Énergétique (SDIE) en démarche groupée de l'ADEME Martinique, a déposé une candidature pour le **recrutement d'un économe de flux sur 2 ans au sein de la Direction des Services Techniques et la réalisation de 3 audits énergétiques sur les sites pilotes suivants : Cuisine Centrale, École des Raisins-Clairs Huberta FERLY et le Marché de la Rotonde.**

En juillet 2024, le dossier de candidature a été retenu par le Jury du Programme ACTEE pour la mise en œuvre des actions décrites dans la candidature. Les membres du groupement pourront donc bénéficier d'un accompagnement méthodologique et de financements pour mettre en œuvre des actions en matière d'efficacité énergétique validées par le Jury de l'**AAP Saison 3 de la FNCCR**.

Les dépenses éligibles sont de différentes natures :

- ✓ Poste d'économe de flux,
- ✓ Acquisition d'outils de mesure et suivi des consommations énergétiques,
- ✓ Etudes techniques,
- ✓ Missions de maîtrise d'œuvre,
- ✓ Prestations d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) et sensibilisation.

Envoyé en préfecture le 01/10/2024
 Reçu en préfecture le 01/10/2024
 Publié le **02/10/2024**
 ID : 971-219711256-20240919-064-DE



Ces actions s'inscrivent dans une démarche globale de réduction des consommations d'énergie en application des exigences imposées par le décret tertiaire.

Les dépenses, aides prévisionnelles retenues dans la candidature sont les suivantes :

Sites	Estimation	Participation CHÈNE Saison 3 sollicitée	Taux	Reste à charge Ville	SHON (m²)	Observations
Audits énergétiques						
Cuisine centrale	14 500 €	11 600 €	80 %	2 900 €	1801	< 1960 + extensions 1 200 couverts/jour
Ecole des Raisins Clairs et son Réfectoire	14 500 €	11 600 €	80 %	2 900 €	932	2006- Au sein d'une zone de logements
Marché central de la Rotonde	7 000 €	4 550 €	65 %	2 450 €	743	Ancien (1952) 2 fois rénové, il y a plus de 10 ans, Nocturne le mardi soir
TOTAL AUDITS ENERGETIQUES	36 000 €	27 750 €	77 %	8 250 €	3 476	
RECRUTEMENT ECONOM DE FLUX	93 750 €	75 000 €	80 %	18 750 €		
TOTAUX	129 750 €	102 750 €	79,2%	27 000 €		

Suite à la sélection par le Jury de la candidature du groupement ACTEE porté par la ville de Saint-François, une convention de partenariat relative à la mise en œuvre du projet lauréat sera conclue entre la FNCCR et la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) ;

Vu la loi du 18 Août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;

Vu l'arrêté du 10 Mars 2019 portant validation du programme ACTEE ;

Vu le décret n° 2019-771 du 23 Juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire ;

Ayant entendu l'exposé de son Rapporteur, Madame Laura DIEUPART-RUEL, Directrice des Services Techniques ;
Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE à l'unanimité :

Article 1: DE VALIDER la mise en œuvre du dossier de candidature retenu par le jury ACTEE pour l'AAP saison 3.

Article 2: DE VALIDER le montage et le fonctionnement du projet proposé par la ville.

Article 3: D'AUTORISER le Maire, représentant légal de la commune, à signer toutes pièces ou documents afférents à la présente délibération.

Article 4: D'AUTORISER le Maire à engager les dépenses liées aux actions portées sur ce projet dans le cadre de la candidature à l'AAP Saison 3 du Fonds CHÊNE et retenue par le Jury ACTEE.

Article 5: La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux (02) mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Acte rendu exécutoire après envoi en Sous-Préfecture
le01/10/2024.....
Et publication ou notification
du02/10/2024.....
Affichée en Mairie, le
.....02/10/2024.....

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire



Jean-Luc PERIAN.